

Contamination chimique des aliments : gestion des non-conformités et pollutions

CODE STAGE : NSVAL0020

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates de la formation :

Voir le site de l'ENSV-FVI

<https://ensv-fvi.fr/formation-continue/>

Durée :

3 jours

Lieu :

Ecole nationale des services vétérinaires (ENSV) – 1 avenue Bourgelat, 69280, Marcy-L'Étoile

Public cible :

- Agents des DD(CS)PP chargés du contrôle de conformité des denrées et de la sécurité sanitaire des aliments,
- Agents des services régionaux de l'alimentation concernés.

Taille du public :

Consulter l'ENSV-FVI

Intervenants / Formateurs (ou Référents techniques) :

- Ministère chargé de l'agriculture (DGAL/SDSSA),
- Services déconcentrés (DD(ec)PP, SRAL, etc),
- Laboratoire national de référence,
- Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES),
- Experts.

Responsable pédagogique :

Valérie GUIRAL-TREUIL, ENSV-FVI

Modalités d'inscription :

Téléinscription via « Mon Self Mobile »

Accessibilité :

Formation accessible pour les PMR / personnes invalides

CONTEXTE

Les contaminants de nature chimique (éléments traces métalliques, PCB, dioxines, HAP, mycotoxines...), originaires de pollutions diverses, sont régulièrement présents dans les aliments. Ils peuvent atteindre des concentrations dépassant les seuils maximums de contamination, ce qui entraîne la mise en œuvre de mesures de gestion à court, moyen et long terme.

La maîtrise des risques chimiques constitue un élément essentiel de la sécurité sanitaire des aliments. Mais ce problème est complexe et difficile à gérer car ces contaminants ont des origines et caractéristiques très variées, et sont présents en quantités variables dans les aliments. Par ailleurs, leurs effets sur les consommateurs apparaissent à moyen et long terme et sont de ce fait compliqués à évaluer.

LA FORMATION

Objectif général :

Développer une culture du risque chimique dans les aliments, connaître les principes fondamentaux de la gestion du risque chimique par le MASA et de la réglementation applicable en la matière, connaître les réflexes utiles en cas de non-conformité

Précision : les résidus de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires ne sont pas abordés dans cette formation.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir des connaissances de base sur la réglementation applicable en matière de contamination chimique des aliments et les procédures en vigueur ;
- Connaître les interlocuteurs adéquats et les rôles des acteurs impliqués dans ces dossiers (ministère chargé de l'environnement, DGAL, DGCCRF, ANSES en particulier et services déconcentrés correspondants, laboratoires...);
- Connaître les actions générales du ministère chargé de l'agriculture en terme de santé publique sur ce sujet ;
- Comprendre les enjeux en termes de risque et les modalités générales d'évaluation de ces risques.

Contenu :

- Grandes caractéristiques des principaux contaminants réglementés ;
- Réglementation applicable aux contaminants alimentaires ;
- Vision d'un cas concret de gestion d'une contamination d'ampleur ;
- Rôle d'un laboratoire national de référence (expertise technique, animation de réseau...);
- Evaluation du risque chronique lié aux contaminants alimentaires, rôle de l'anses dans ce domaine ;
- Communication sur le risque et gestion du risque par les recommandations.

Méthodes pédagogiques :

Exposés, conférences, retours d'expérience.

Prérequis

Lecture préalable de la réglementation en vigueur :

- Règlement (CE) n° 1831/2003 de la Commission du 19 décembre 2003 portant fixation de teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires ;
- Règlement (CEE) n° 315/93 du Conseil, du 8 février 1993, portant établissement des procédures communautaires relatives aux contaminants dans les denrées alimentaires.
- Instruction technique DGAL/SDSSA/N2022-4 : mesures générales de gestion des non-conformités en contaminants chimiques dans les denrées alimentaires ;
- Note de service DGAL/SDPAL/N2011-8245 : gestion et devenir des animaux terrestres et de leurs produits à l'occasion d'un résultat d'analyse défavorable en dioxines et polychlorobiphényles (PCB).